



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrats d'agriculture durable

Question écrite n° 94323

Texte de la question

M. André Chassaing attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le financement des contrats d'agriculture durable. En effet, alors que le premier trimestre n'est pas encore achevé, les crédits 2006 gérés par plusieurs CDOA sont déjà épuisés, ce qui oblige les DDAF à suspendre l'instruction des nouveaux dossiers CAD. En fait, il semblerait que les enveloppes 2006 attribuées aux régions ont été définies d'abord en fonction des contrats territoriaux d'exploitation (CTE) venant à expiration et des nouvelles demandes de contrats de primes herbagère agro-environnementale (PHAE). Il s'ensuit un décalage total entre les besoins de financement des nouveaux CAD et les crédits disponibles. Pour ce qui concerne les CAD « reconversion en agriculture biologique », certaines DDAF demandent aux déposataires de scinder la partie « maintien du revenu durant la période transitoire » de celle liée aux investissements... La conséquence probable est une forte réduction du nombre de reconversions en agriculture biologique, alors que la demande des consommateurs pour cette filière est forte et que certaines régions, comme l'Auvergne, souhaitent la développer prioritairement. Cette situation de désengagement de l'État est assez scandaleuse, illogique et incohérente sur le plan agronomique, environnemental et économique. En conséquence, il lui demande quand les DDAF auront les moyens de mettre réellement en application la politique agro-environnementale décidée par l'État.

Texte de la réponse

Dans un contexte de maîtrise de la dépense publique, il a été nécessaire de déterminer des priorités parmi les actions du ministère de l'agriculture et de la pêche. Dans l'intérêt de promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement, une première enveloppe significative a été réservée en faveur de l'agro-environnement. Dans ces conditions et compte tenu du gel budgétaire, le montant de cette enveloppe disponible pour de nouveaux engagements est de 104 millions d'euros. À l'intérieur de cette enveloppe, deux priorités ont été retenues. En premier lieu, un certain nombre d'éleveurs sont engagés depuis 1998, voire pour beaucoup d'entre eux depuis 1993, dans un engagement agro-environnemental de gestion extensive de système herbager, d'abord au titre de la prime au maintien des systèmes d'élevage extensifs (PMSEE), puis à compter de 2001 ou 2002 dans le cadre d'un contrat territorial d'exploitation (CTE dit « herbager »). Il a paru indispensable d'ouvrir la possibilité aux agriculteurs dans ce cas, et dont le CTE arrive à échéance, de poursuivre leur engagement dans le cadre de la prime herbagère agro-environnementale (PHAE). Il a également paru souhaitable de pouvoir ouvrir cette possibilité aux éleveurs ovins qui s'étaient engagés dans un CTE de gestion extensive de prairies et dont le contrat vient à échéance. Il s'agit d'assurer un accès équitable à la PHAE à tous les agriculteurs engagés depuis plusieurs années dans un mode de gestion extensive de leurs prairies. En outre, le soutien à l'herbe apporte également d'indéniables bénéfices en termes de maintien de la biodiversité et de protection de l'eau, notamment dans les zones Natura 2000 dans lesquelles les surfaces engagées à ce titre sont importantes. Chaque région a reçu une enveloppe d'autorisation d'engagement permettant de répondre aux besoins des agriculteurs concernés. En second lieu, une enveloppe de vingt millions d'euros a été affectée prioritairement à l'accompagnement des conversions à l'agriculture biologique, afin de poursuivre la politique du ministère en la matière. Conscient que ces deux priorités pouvaient ne pas laisser de place suffisante au développement des

contrats Natura 2000, le Gouvernement vient de redéployer, en accord avec le ministère de l'écologie et du développement durable, une enveloppe de vingt millions d'euros, afin de financer des contrats d'agriculture durable dans les zones Natura 2000. Cette deuxième enveloppe sera notifiée très prochainement aux régions.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94323

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 16 mai 2006, page 5039

Réponse publiée le : 25 juillet 2006, page 7768